

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 457 relative une réquisition de passage pour Addis -Abeba pour M. Malbéné.

n° 457

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 mai 1948

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro  
31 mai 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande en date du 30 avril 1948 de M. Malhène (Christian), ingénieur adjoint des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

Art.1er—Une réquisition de passage – pour Addi-Abeba par voie aérienne est accordée à M. JeanClaude Malhène, age de dix ans. fils de M. Malhène. ingénieur adjoint des travaux publics. Art 2, —Les frais du voyage de l'intéressé sont à la charge du budget local.

#### Art 3

La presente descision ,qui aura effet pour compter du 8 mai 1948,sera publiée et communiquée partout ou besoin sera.

**Le Gouverneur,P-H. SIREX.**